L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'on en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Crager,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
N. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la presse à coton à vapeur de la Levée.

ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sécurités. Par ordre de la direction,

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,

Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 8 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant.

10 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Resolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir: $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nominée, sont informés que, conformément à la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet ED. L'HOTE.

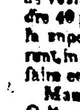

HOTEL DE MANDEVILLE.

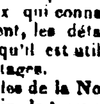

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt a recevoir les personnes qui le visiteront le 23 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

22 mai WAYMOUTH

A LOUER,

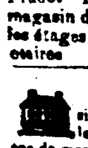

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

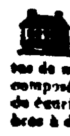

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire

21 mai

PROPRIETES A LOUER.

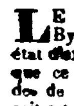

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second îlet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, d'écurie, d'un magasin et un manége, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
26 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit; une boîte pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec la susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet N DELAPLAINE.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gautrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIERE & BORDUZAT,
8 juin no 11, rue St. Louis.

TRAITES sur Paris à vendre par
8j—6,3p Wm. NOTT & co.

POUR PITTSBURG, CINCINNATI & LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau, ayant une chambre haute WASHINGTON, capitaine Hamilton, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.
14 juil no 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur ABEONA, d'un léger tirant d'eau, et d'une construction solide, capitaine F Moore, partira incessamment pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

N B—L'Abeona prendra du fret pour Natchez, Vicksburgh, Memphis et autres ports intermédiaires. 14 juil

---

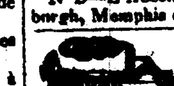

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jos Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ces ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE, JOHN KILSHAW, jr. JAMES CURREL,

7 juillet agents.

POUR ST. LOUIS.

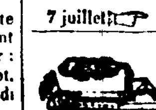

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 15 du mois, pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres ports sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi accéléré que quelque bateau que ce soit sur le fleuve

8 juil

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

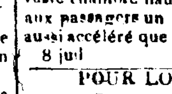

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L Wilson, est attendu de jour en jour et doit repartir sans délai pour les destinations susdites et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à

7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

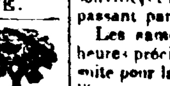

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin

---

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

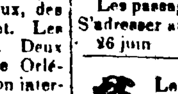

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LAGUNA.

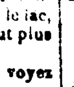

Le beau brick fin voilier EVELINE, capitaine J J Jackson, partira pour cette destination Samedi prochain, 18 juillet. Pour fret ou passage s'adresser à QUERTIER & BOUTIN.

14 juil no 26, rue St Louis.

POUR BARCELONE.

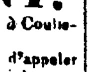

Le brick Espagnol BERNARCO GREGORIO, capitaine Carachago, est prêt à charger; pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, S'adresser à E J FORSTALL & Co.

10 juil—2 no 153 rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.

Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis.

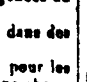

Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Jn J Jackson est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

8 juin—6 QUERTIER & BOUTIN.

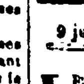

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Méxique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8 juin J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

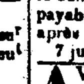

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil JOSEPH SAUL, caissier.

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificat &c.

7 juil—10 JN NICHOLSON, caissier.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil

---

DEMANDE DE DMESTIQUE—On désirerait avoir à loyer une négresse blanchisseuse et un peu ... ère. S'adresser au bureau de cette feuille.

7 juil—d

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l Abeille. 26 juin

---

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de *Mr.* Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise sa veuve; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.

30j—10

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à

8 juin—30 A. MARIGNY.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connaît le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honnorer de leur confiance. S'adresser à *M. Jérome Bayon*, éditeur de l'Abeille

6 juin

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. FOURNACHOUX, sous la raison de U. DAVID & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse.

U. DAVID
Pharmacien, encoig. Remparts et Orléans.
30j

Détenu dans la geole de la Paroisse Jefferson, le nègre américain SAM, se disant appartenir à M. Tremier; et une négresse nommée SUZANNE, se disant appartenir à mademoiselle Francisco ou François. Les propriétaires sont priés de les reclamer conformément à la loi.

Le mulâtre nommé JOHN, appartenant à M Dasiquin de Donaldson.

JACQUES CHARBONNET,
14 juil—3 shérif.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de l'habitation du soussigné terre aux Bœufs paroisse St. Bernard. Le 20 juin dernier, la mulâtresse américaine HELENE, âgée d'environ 35 ans, taille environ 5 pieds 4 pouces; elle parle anglais et français.

La dite mulâtresse appartenait autrefois à madame veuve De Armas, et a été achetée en février 1834, de M Alfred Ducros [11 juil—3] E DUMOUCHEL.

$50 DE RECOMPENSE.

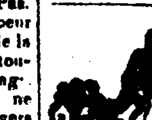

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air satisfaisant, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autre embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de lois. BARBARIN & HILL.

8 juillet

$10 DE RECOMPENSE.

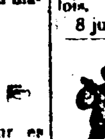

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, on le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil

---

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre SIMON, se disant appartenir à M Miller.

Et le nègre NED, se disant appartenir à M Baithier. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
7 juil shérif.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3p

---

$20 DE RECOMPENSE

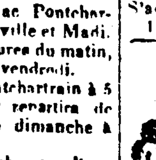

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.

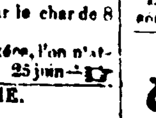

Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera son maître où à la geole. 6 juin—12,3m

---

$100 DE RECOMPENSE

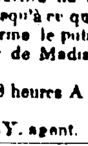

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taile, grosses joues, nez courte, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de legumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeare.

La récompense cidessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.

2 juin—6,3p N B LEBRETON

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuse de Seltz et carboniées à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices.

RIVET, SYBOLD & CO.

Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

"Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." "Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

"Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." "D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

"Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la notre."

"C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.

20 juin—1b RIVET SYBOLD & Co.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour. Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21mai

---

PRIX COURANT—Les patrons du prix courant sont avertis qu'en conséquence de la solennité de notre indépendance nationale, le prochain numéro paraîtra le 3 juillet. (2j) BENJ. LEVY.

PEAUX D'OURS—4 paquets de peaux d'ours, 1 do buffle, et une boite de castor, à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co
29j 41 et 43, Nouvelle Levée.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Nicolas Hugnin.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 16 Juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans. L'esclave ci-après nommée appartenant à la succession de feu Nicolas Hugnin.

LOUISE, mulâtresse, âgée d'environ 11 ans.

Conditions de la vente comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant L H Feraud, notaire public, aux frais de acquéreur. 21 juin

---

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 28 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 25 ans.
JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à par fait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin

---

Succession de Joachim Chauvé.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chauvé, savoir:

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente: 3 et 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir:

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

---

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lucy, âgée de 25 ans. Conditions de la vente: 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub. aux frais de l'acquéreur. 24j

---

Succession de feue Françoise Populus f d c l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 20 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après appartenant à la succession de feue Françoise Populus f de c l, savoir:

Un certain lot de terre situé dans un ilet de la cité à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant 28 pds de face à la rue Bourgogne, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre poteaux, contenant 4 appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction en trois paiements, en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le tout portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister.

L'acquéreur de la propriété doit payer le montant dû à la Corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, pour avoir fait et confectionné les banquettes en face de la dite propriété en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juin

---

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

---

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après decrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Poupone Cesrnaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 juil

---

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir:

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, au plan de dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Glapion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de l'ilet no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de l'ilet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un et deux ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir: datés le 31 déc 1834 et souscrits par J Totreau à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 15, payable de un an; un de la somme de $758 30 payable deux ans après date; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre, âgé de 36 ans, ... excellent mouilleur, fondeur,

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 27 ans, forgeron.

9. Agathe, négresse âgée de 78 ans,

10. William, nègre âgé de 30 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, dép. reg des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pedesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 1er juil

---

JAMBONS—25,000 livres jambons de Cincinnati en grenier, principalement des côtes, et des épaules, reçu par un chaland, et sera vendu en bloc, en le prenant au débarquement vis à vis la rue Poydras.

De plus, en déchargement par le même, farine, avoine et quelque centaines de jambons recouverts de première qualité.

G DORSEY.
11 juil no 30, Nouvelle Levée.

CHANGE sur France à vendre par
18 juin A. L. ...

PASS CHRISTIAN—*Mississipi, 4 juillet 1835.*

A l'Editeur de l'Abeille, Nlle. Orléans.

Monsieur,

Pour l'information de toutes personnes qui peuvent avoir acheté aux ventes à l'encan faites à a N. O léans certains lots de terre situés à la passe Christian, dans l'état du Mississipi, je vous prie de vouloir bien publier l'avis suivant.

La patente des terres comprenant les lots susdits est réclamée par M. Edward Livingston. Les commissionnaires chargés de l'investigation et de la confirmation des titres des terres, dans cette partie de l'Union, n'avaient mission que de s'occuper des lots de 640 acres et moins; en conséquence M. Livingston n'a pu obtenir d'eux le titre de sa patente, quoiqu'il soit reconnu incontestable. Conformément à leur usage les commissionnaires procéderent à la vente de quelques sections de la patente, comme terres non réclamées, jusqu'à ce que les ordres du gouvernement général leur enjoignirent de cesser. Nos affaires avec la France étant heureusement terminées, on peut espérer de jour en jour voir arriver M. Livingston aux Etats-Unis. Aussitôt alors des moyens judiciaires seront employés pour confirmer ses titres. En conséquence je donne, par ces présentes, avis à tous acheteurs de lots de terre aux ventes susdites faites à la Nouvelle Orléans, de s'abstenir de toutes dépenses pour l'amélioration des d ts lots, jusqu'à ce que la décision de la cour suprême ait été prononcée.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
juil—6 ROGER A. HIERN, agent de E. Livingston.

Mr. BAYON,

Ayant lu dans l'Abeille d'hier un article signé par un nommé Heirn, gardien de la tour à feu de la passe Christian, tendant à faire douter de la validité des titres de certains lots de terre situés en ce lieu, et qui ont été dernièrement vendus à la Nouvelle Orléans. Je crois de mon devoir comme intéressé, de répondre à ces fausses allégations. Convaincu, Monsieur, que votre estimable feuille est toujours disposée à rendre justice à qui elle est due, j'espère que vous voudrez bien insérer l'avis suivant.

Je suis avec respect,
Votre serviteur,
JAMES GOTTSCHALK.

AVIS AU PUBLIC.

Les réclamations mises en avant par un certain M. Heirn, comme agent de M. Livingston, sur une étendue de terre à la passe Christian, sont entièrement dénuées de fondement. Voici vingt ans que M. Livingston fait tous ses efforts pour faire admettre par le congrès ses prétentions sur ces terres, mais comme il ne peut produire ni titre, ni document quelconque ses prétentions n'ont jamais été admises. Il y a cinq ans que ces dites terres furent, par ordre supérieur, enregistrées comme terres publiques dans les livres du bureau de ce département à Augusta, Mississipi. Peu de temps après elles furent adjugées aux prix du gouvernement à différens individus, et c'est sous la garantie de titres provenant du gouvernement même des Etats Unis, que ces mêmes lots de terre ont été vendus. Pour se convaincre de la verité de ces faits les personnes intéressées n'ont qu'à s'adresser au juge Carver, à la Baie St Louis, qui depuis 25 ans a été et est encore arpenteur des Etats Unis. Les vues intéressées qui ont fait agir M. Heirn dans cette affaire, et qui l'ont rendu odieux dans tout le voisinage de sa demeure sont trop notoires pour les rapporter au public qui d'ailleurs attachera fort peu d'importance à de pareils détails. Le soussigné se bornera donc à ajouter que ses titres de propriété sont par acte spécial, déposés en l'étude de M. W Boswell notaire public, qu'ils ont été strictement examinés par les hommes de loi les plus distingués de la ville, et qu'ils peuvent subir toute espèce d'examen.

8 juil—6 JAMES GOTTSCHALK.

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste,* informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre,* tels que *Meusolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases et Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11juin

---

MAGASIN DE MARBRES.

Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminées en marbre dans le dernier genre, à ... un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, de ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, seuils en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et tout la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, gradit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

---

MAGASIN DES NOUVEAUTES,

A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULBIAC coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, rasoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à rasoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crême de rose et d'amande, de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeurs et essences; poudres surfines, double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tours avec de chaire et permidés à de femmes, toupets, métalliques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes. Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux d'après le dernier des personnes; et prend toujours des apprentis en coiffure de dames, aux mêmes conditions. 5 mai

---

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honnorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin1a

---

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin de Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 mai CABOCHE

COUVERTURES DE LAINE FRANCAISE.

1200 PAIRES Couvertures françaises de 3 point, pesant 3 1 2 livres chaque paire, très convenables pour les nègres, dernièrement reçues et à vendre par

P. O. SORBE,
20 juin—10 116 rue Royale.

---

350 BARRIQUES vin de Bordeaux, diverses qualités; 150 barils vin blanc de do; 2500 caisses de do; 300 do de blanc de; 25 pipes, demi et quart de pipes vieux Cognac, champagne, &c. Anisette, liqueurs, vinaigre, bouchons, cuirs, en magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par P. O. SORBE,

20 juin—10 118 rue Royale.

HUILE VEGETALE COMPOSEE.

Pour teindre et changer les cheveux rouges ou gris en beau noir ou brun foncé, et aussi pour en préserver, nourrir, et exciter la croissance, sans inconvénient quelconque.

LE propriétaire de cette inestimable composition n'ignore pas que le fondement de toutes les panacées secrètes dont on a fait usage jusqu'à ce jour pour convertir les cheveux rouges ou gris en noir ou brun foncé, est la nitrate d'argent, ou autre substance minérale, qui colore, il est vrai, les cheveux, mais en même temps, les endommage et les détruit, de sorte qu'à la fin le remède est pire que le mal.

Les ingrédiens qui entrent, au contraire, dans l'huile végétale composée sont tels, qu'on trouvera qu'ils nourrissent et excitent la croissance des cheveux, beaucoup plus qu'aucun autre article connu, que l'on vend à ce dessein, (quelles que soient les merveilles qu'on attribue aux autres). Cette huile adoucit la chevelure, lui donne un beau lustre, et en même temps, la change en un beau noir ou brun foncé, suivant sa couleur primitive.

La teinture étant elle même purement végétale, et combinée avec d'autres ingrédiens, devient nourrissante et adoucissante, excite beaucoup la croissance des cheveux, et est recommandée comme la composition, à cet effet, la précieuse qui ait été offerte au public.

L'huile végétale composée, agit sur les cheveux d'une manière longue et progressive, et si l'on s'en sert suivant les instructions et que l'on continue avec régularité, elle leur conservera une belle couleur, les nourrira et entretiendra, et sera très favorable à leur croissance. Et comme de beaux cheveux sont un ornement pour toutes les personnes et particulièrement pour les dames, la beauté de la chevelure doit donc être surtout cultivé avec soin pour le beau sexe.

Environ trois bouteilles de cette huile suffiront pour une personne pendant un an, et les individus entrant en âge dont les cheveux sont sur le déclin, trouveront que cette huile opère merveilleusement pour les conserver.

Enfin cette huile végétale composée, lorsqu'on en fait usage, conformément aux instructions à suivre et aux précautions à observer, tient tout ce qu'on en dit, et le propriétaire connaît tout le prix, non pas seulement lui dire, mais même par expérience. *Experto crede Roberto.*

Un nouvel assortiment de l'article ci-dessus, d'une qualité très supérieure et à très bas prix, dernièrement reçu et à vendre par

19 juin BENJAMIN LEVY,

VENTES A L'ENCAN.

PAR B DUTILLET & LELIEVRE.

IL sera vendu le mardi 15 août prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du 3 juillet 1835, les esclaves et la propriété ci-après décrits dépendant de la succession de Jeannette Babin ou Jeannette Nivette f c l décédée veuve Jean Castelin h c l.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues St Claude et Mysotières, faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la première, sur 80 pieds 9 pouces sur la deuxième de ces rues; ensemble les édifices qui sont dessus; les banquettes sont en curb stone et briquetées.

JACQUES, nègre de 30 ans, charretier, bon nègre de champ et bon sujet.

ROSE, négresse créole d'environ 13 ans, domestique et gardienne d'enfans.

Conditions: Les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; et la propriété un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes par J. Cuvillier, not. pub. 11 juillet—2pe

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 6 juillet 1835, il sera vendu Samedi 15 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, provenants de la succession de Marie Caroline Guérin, épouse décédée de Gust. Guérin.

Edward, nègre âgé de 45 ans, scieur de long, charpentier et équarisseur, bon sujet.

Emeline, négresse âgée de 19 ans, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant G Legardeur notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

---

PAR J. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de Plaquemines, en date du 29 décembre 1834, et pour compte de la succession de Mme. Louise Berquois, veuve de feu Laurent Guénard, il sera vendu le vendredi 31 juillet prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre situé dans le faubourg Clouet et désigné par le no 1, fesant encoignure des rues Clouet et Craps, mesurant 30 pieds de face à la première sur 120 pds face à la dernière.

Un lot de terre désigné par le lot no 6, ayant 30 pieds de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre désigné par le no 12, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps sur 60 de profondeur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets divisé en coupons à la convenance des héritiers et endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs par L. T. Caire, not. pub. 29j

---

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—No. 8250—Edouard St. Martin contre Célina Fernandez son épouse. Je certifie par ces présentes qu'un jugement a été enrégistré dans cette cour le 23 juin 1835, dans l'affaire d'Edouard St. Martin h de c l contra Célina Fernandez son épouse, dans les mots et figures qui suivent, savoir:

Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'une séparation de corps et de biens ait lieu entre les parties et que l'esclave Julie demeure déclarée et reconnue la propriété de la défenderesse et finalement, que le divorce est prononcé entre le plaintif et la défenderesse et les liens de mariage qui existaient, sont et demeurent annulés. Les frais du procès demeurent à la charge des parties et par moitié. Nouvelle Orléans, 6 juillet 1835.

(Signé) CHS MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au docket livre C. page 119, en témoignage de quoi, j'ai signé ces présentes et apposé le sceau de la dite cour à la Nouvelle Orléans, la 9 juillet 1835, et la 60e de l'indépendance des Etats-Unis.

13 juillet—3 P. A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Je certifie que le 20 juin 1835, jugement a été entré dans cette Cour, dans le procès de Caroline White, femme de Samuel Richards, contre son mari, dans les termes et mots suivans—No 8319—Caroline White, femme de Samuel Richards, contre son mari.

Sur motion de M John Marredy, avocat de la demanderesse, pour confirmation du jugement par défaut rendu dans cette affaire le 9 juin courant.

La cour après mûre délibération, et après avoir pesé les témoignages introduits, considérant.

1o. Que les affaires du défendeur sont dans une situation embarrassante, telle que la demanderesse a de fortes raisons de craindre qu'elle perdra ses droits à la somme de trois mille cinq cents piastres dont il a pris charge.

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de biens ait lieu entre Caroline White, épouse de Samuel Richards, et son dit mari, et que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille cents piastres que son dit mari a reçue pour elle, et de plus que le dit défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 24 Juin 1835.

(Signé) CHS MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au livre C.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la dite cour, à la Nouvelle Orléans, le 8 de juillet de l'an de Notre Seigneur 1835, et la 60me. année de l'Indépendance des Etats Unis. P G GUYOL,

11 juil—3 dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Tammany—Cour des Preuves—Succession de feu Henry Sudon—Avis est donné par ces présentes qu'à la requête du curateur de la susdite succession, j'exposerai en vente publique à la porte de la maison de justice de cette paroisse, Jeudi 30e jour de juillet, les propriété mobilière et immobilières appartenant à la dite succession et situées dans cette paroisse, savoir:

CHEVAUX, BESTIAUX, HABILLEMENTS &c.

Plus, une certaine section de 640 acres de terre située dans l'ouest du creek, de Bedico. Cette terre est bien boisée et le creek sur les bords du quel elle est située peut admettre des embarcations d'un fort tonnage.

Conditions: les propriétés personnelles seront vendues pour de comptant, et la terre à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La vente aura lieu à 10 heures A M.

10 juil—5 LYMAN BRIGGS juge de paroisse.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuve—Le mercredi 12e. jour du mois d'août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente à l'encan, à la Cour de Justice de cette ville et paroisse, pour le compte de la succession de feu Juan Etever, les esclaves cidessous nommés et décrits:

Charité alias Céleste, négresse âgée d'environ 25 ans; Juddy alias Julienne, négresse d'environ 22 ans; Esther alias Eliza, négresse âgée d'environ 24 ans et son enfant Michel âgé d'environ 5 ans; Hector, nègre, âgé d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, en domicile du juge de la dite paroisse. O. S. ROUSSEAU,

11 juil—8,2pe juge et encanteur,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 00 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 42 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus

11 juil DENIS PRIEUR, maire

LE soussigné offre à vendre les articles suivants ayant droit au drawback;

500 boucauts vin de Marseille, (Bergasse, Bechfort & Co.
120 do vin de Bordeaux;
300 barrils vin imitation Madère;
250 do vin blanc de Malaga doux;
30 pipes eau de vie de Cognac;
80 barrils vin de Sauterne;
300 paniers huile s. p. f. grandes bouteilles;
600 caisses vin Muscat de Frontignan;
1200 do vin de Médoc, St Julien, Lafitte & Co.
80 paniers Champagne, 1ère qualité;
80 caisses extrait d'absynthe de Suisse;
100 do liqueurs s. p. f; 500 paniers anisette;
80 pipes genièvre de Hollande;

—EN MAGASIN—

300 sacs café; 25 boucauts sucre; 1500 caisses savon;
150 cigares assortis; 100 sacs poivre;
30 sacs piment de la Jamaïque; 100 barrils whisky;
100 barrils rum; 25 barrils beurre de Goshen;
200 caisses thé impérial et (gunpowder);
150 barrils eau de vie Américaine;
150 caisses blanc de baleine; 100 caisses pipes;
100 dames-jeannes vides; 2000 sacs sel assortis;
150 caisses tabac à chiquer de nos. assortis.

F H PETITPAIN.
11 juil—3 encoignure Chartres et Toulouse.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

LES soussignés offrent à vendre en leur magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse, 30 caisses confitures de la Havane, venant de débarquer, et de qualité supérieur. 9 juil PASCALET & MICHON.

WHISKEY—300 barrils de Whiskey à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
10 juil—3 no 54 rue Toulouse.

A VENDRE à bas marché, un jeune nègre créole, âgé de 22 ans, bon cocher et habile à tout ouvrage; physiquement garanti. On ne le vend que parceque ... quitte le pays. S'adresser à

20 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier,

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T. Lépine, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 3juin

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 88, entre Conti et Bienville. 3 juin—1m